المملكة المغربية
Royaume du Maroc

الصندوق المغربي للتقاعد
Caisse Marocaine des Retraites

Communiqué de presse

La CMR lance l'opération de contrôle de vie à partir du 22 octobre 2018

La Caisse Marocaine des Retraites lance, le 22 octobre 2018, l'opération de contrôle de vie des bénéficiaires des prestations relevant des régimes qu'elle gère.

Ce contrôle s'effectue une fois par an, selon les dispositions légales et réglementaires régissant la CMR, et ce dans le but de maitriser les risques liés au paiement à tort des pensions et rentes.

A cet effet et afin de simplifier les démarches de contrôle, les pensionnés concernés n'auront pas à se déplacer aux locaux de la CMR pour fournir l'attestation de vie. Ils peuvent simplement se présenter auprès de leur agence bancaire pour encaisser leur pension par mise à disposition. Ceux ayant une adresse à l'étranger ou ayant des pensions domiciliées auprès de la Trésorerie Générale du Royaume, auront à renseigner et à retourner à la CMR par voie postale le pré-imprimé à code à barres que la Caisse leur a envoyé à leur adresse.

La CMR a également mis en place une modalité de contrôle adaptée au profit des personnes justifiant une incapacité d'accomplir les démarches de contrôle précitées.

Un courrier détaillant toutes ces modalités a été envoyé aux pensionnés concernés par le contrôle à leur adresse postale. Pour les pensionnées souhaitant s'assurer s'ils sont concernés par le contrôle cette année, la Caisse a mis à leur disposition des plates-formes de consultation à distance. Il s'agit soit d'appeler le centre d'appel et d'interroger le serveur vocal au numéro 0537.567.567, ou d'envoyer leur numéro de CINE par SMS au 5808.